

**Communauté urbaine de Lyon**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 18 AVRIL 2008**

<b>ELECTION DU PRESIDENT</b> <b>Procès-verbal</b>
--

Le conseil de Communauté, convoqué le 11 avril 2008, s'est réuni le 18 avril 2008 et a procédé à l'élection de son président, conformément à l'ordre du jour indiqué lors de la convocation.

M.Auroy, président doyen d'âge, après avoir rappelé les dispositions du code général des collectivités territoriales concernant l'élection du président et, notamment, les articles L 5211-2, L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-7, a invité le Conseil à procéder à l'élection du président au scrutin secret. Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

155 conseillers communautaires étaient présents ou avaient donné procuration.

**Premier tour de scrutin**

Il a été procédé au premier tour de scrutin.

Le président a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe.

Les scrutateurs, Mme Perrin-Gilbert, messieurs Vergiat, Darne Jean-Christophe, Rudigoz et Quignou ont été désignés par le Conseil.

Mme Perrin-Gilbert, scrutateur, a procédé à la fermeture de l'urne.

S'est déclaré candidat : Monsieur Gérard Collomb.

Des bulletins de vote ont été mis à la disposition des conseillers.

Le secrétaire de séance a appelé chaque conseiller. A l'appel de son nom, chaque conseiller a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	155
- bulletins blancs ou nuls (à déduire)	37
- suffrages exprimés	118
- majorité absolue	60

Ont obtenu :

M. COLLOMB Gérard

117

M. PHILIP Thierry

1

Monsieur Gérard Collomb a obtenu la majorité absolue et a été proclamé président du conseil de Communauté et immédiatement installé.